RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2061-SD

cerfa
N° 10250 * 22

DÉCLARATION DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2020 AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

Formulaire obligatoire (articles 1649 B du CGI et 344 GA, GB et GC de l'annexe III au code général des impôts)

Désignation du déclarant

Nom et prénom, dénomination ou raison sociale

Domicile ou siège social

Numéro et rue

Ville et code postal

Numéro SIRET **Code activité**

Désignation des bénéficiaires

Remplissez le cadre ci-dessous ou, si vous déposez des bulletins individuels (voir « remarque importante » au verso), précisez :

- **le nombre des bulletins individuels joints :**
- **le total des sommes versées :**

Nom et prénom, dénomination ou raison sociale	Adresse ou siège social	Montant des sommes versées
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Pour remplir la déclaration, reportez-vous au verso.

À , le signature :

Saisissez la date au format : jj/mm/aaaa

N° 2061-SD – (SDNC-DGFiP) - Décembre 2020

Nom et prénom, dénomination ou raison sociale	Adresse ou siège social	Montant des sommes versées
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €
....	....	.... €

Si le nombre de bénéficiaires excède le nombre de lignes prévues sur la déclaration, vous pouvez joindre un état dressé sur le même modèle que celui figurant ci-dessus.
Dans ce cas, précisez le nombre de feuillets joints.

• Nombre d'états joints dressés sur le même modèle ☐

Notice

1° Personnes tenues d'effectuer la déclaration

La présente déclaration doit être souscrite par les personnes qui effectuent des versements excédant 76€ par an pour un même bénéficiaire, en exécution d'un contrat de publicité conclu en application de l'article 8 de la loi n° 217 du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et par enseignes ou visé à l'article L. 581-25 du code de l'environnement.
Il s'agit, d'une manière générale, de tous les contrats de louage d'emplacements privés, sur un immeuble bâti ou non bâti, en vue :

– d'y apposer de la publicité, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention ;

– ou d'installer une préenseigne, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

L'obligation de déclaration est indépendante de la situation du bénéficiaire des loyers (propriétaire, usufruitier, emphytéote...), ainsi que du régime d'imposition des loyers (revenus fonciers, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, impôt sur les sociétés, etc.).

CAS PARTICULIER DES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

Sont tenus de souscrire cette déclaration les syndics chargés d'administrer un ou plusieurs immeubles en copropriété, lorsque le syndicat des copropriétaires perçoit des loyers en contrepartie de la location d'emplacements d'affichage.

Peu importe que le syndic soit une personne physique ou une personne morale et qu'il exerce ses fonctions à titre professionnel (agent immobilier, administrateur de biens...) ou non professionnel (ex. : syndic choisi parmi les copropriétaires).
Toutefois, la déclaration n'est pas exigée pour les sommes figurant déjà sur les déclarations n°s 2071 et 2072 souscrites en application des articles 374 de l'annexe II et 46 C de l'annexe III au code général des impôts.

2° Éléments à déclarer

Outre le nom et la raison sociale, la profession et l'adresse du déclarant, il convient de mentionner les nom et adresse des bénéficiaires, ainsi que le montant des sommes versées lorsque celles-ci dépassent 76€ par an pour un même bénéficiaire.

REMARQUE IMPORTANTE

Les déclarants qui désirent déposer des bulletins individuels au nom de chaque bénéficiaire ont la possibilité d'utiliser un document contenant les mêmes informations que la déclaration 2061 (nom et prénom ou raison sociale, profession et adresse du déclarant; nom et prénom ou raison sociale et adresse du bénéficiaire des versements; montant total des versements de l'année civile en cause). Le format de ce bulletin est de 9 x 21 cm et au maximum de 21 x 29,7 cm. Les relevés individuels devront être accompagnés d'une déclaration 2061 mentionnant, outre l'identité du déclarant, le nombre de bulletins joints, ainsi que le total des sommes versées.

DATE ET LIEU DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

La déclaration 2061 doit être souscrite en simple exemplaire au plus tard avant le 1er mars de l'année qui suit celle du paiement de la publicité par le loueur. Elle est adressée à la direction départementale ou, le cas échéant, régionale des finances publiques du domicile ou du principal établissement du déclarant.